



**Municipalité de la  
Commune de Duillier**

**Préavis N° 05/2019  
au Conseil communal**

**Gestion et comptes 2018**

Délégué municipal  
*M. Michel Peytregnet, Municipal*

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

## **Préambule**

---

Conformément aux dispositions de l'article 93c de la loi sur les Communes du 28 février 1956, modifiée le 27 mai 1975, le 1er juillet 2005 et le 1er juillet 2013, des articles 34 et 35 du Règlement sur la Comptabilité des Communes du 14 décembre 1979, ainsi que les articles 37, al. 1, 38 et 39 du Règlement du Conseil communal du 20 février 2015, la Municipalité soumet à votre approbation le présent rapport sur la gestion et les comptes de l'année 2018.

## **Présentation**

---

L'exercice 2018 s'est soldé par un

excédent réel des recettes de CHF 678'765.03

alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 78'182.--.

Ce résultat qui est largement positif par rapport à ce qui était prévu au budget 2018, provient principalement des éléments suivants :

- Revenus exceptionnels sur le compte « impôts sur le revenu ».
- Du remboursement d'env. KCHF 325 (nous l'avions estimé à KCHF 250 dans notre préavis sur les comptes 2017) sur les acomptes pour la péréquation 2017 « Facture sociale ».
- Une provision pour le complément à verser sur les acomptes de la péréquation 2018.

Comparé au résultat 2017, nos revenus récurrents provenant des impôts augmentent d'env. KCHF 1'627. Nous tenons toutefois à signaler que cette augmentation est principalement due à des événements exceptionnels et que la base principale de nos revenus n'a pas réellement changé.

Le rapport de gestion contient tous les autres détails relatifs aux comptes 2018.

Conformément à la demande de l'état (directive sur la révision – octobre 2016) nous joignons en annexe à ce préavis :

- Le résumé des comptes.
- Une liste des associations intercommunales auxquelles nous sommes associés.
- Une liste inventoriant nos engagements hors bilan.
- Le tableau des investissements.

## Conclusion

---

Au vu des éléments évoqués dans le présent préavis et ses annexes, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE DUILLIER,**

- vu le préavis municipal n° 05/2019 concernant le rapport sur la gestion et les comptes de l'année 2018,
- vu le rapport de la Commission de Gestion et Finances,
- ouï les conclusions du rapport de ladite Commission,
- attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide**

- 1/ d'adopter le préavis municipal n° 05/2019 concernant le rapport sur la gestion et les comptes de l'année 2018,
- 2/ de donner décharge à la Municipalité, ainsi qu'à la Commission de Gestion et Finances, pour la gestion et les comptes de l'année 2018.

Adopté par la Municipalité lors de sa séance du 10 mai 2019 pour être soumis au Conseil communal de Duillier.

*AU NOM DE LA MUNICIPALITE*

Le Syndic

  
Jacques Mugnier



La Secrétaire

  
Laurence Bodenmann

Annexes mentionnées